

CENTRE

Axe 3 : Ressources humaines et conseil aux agents

# Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la FPH

## Contexte

---

L'intensification des témoignages impulsée par le mouvement « Me too » (à partir de mai 2017) relayés dans le contexte hospitalier par des mouvements comme « Paye ta blouse » ou « Balance ta blouse », a bouleversé les représentations de chacun des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). En parallèle des mouvements sociétaux, les pouvoirs publics se sont emparés de la lutte contre les VSS, notamment par l'article L 4121-1 du Code du travail (applicable à la fonction publique) : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

## Objectifs

---

*Seront renseignés ultérieurement*

## Renseignements complémentaires

---

NOUVEAU

**Exercice**

**2024**

**Code de formation**

**A320**

**Nature**

**AFN**

**Organisé par**

**FORMAVENIR PERFORMANCES**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**

## Modules

---

- **Comprendre, repérer les situations de violences sexistes sexuelles et orienter les victimes**  
Durée : 7 heures
- **Construire et déployer un process de prévention et disciplinaire au sein de son établissement**  
Durée : 7 heures